

## BUREAU DE LA CONVERSION ET DES LITIGES MINIERS

ANNEXE : LISTE PUBLIQUE DES TITRES EXPIRÉS

DATE : Le 16 octobre 2009

PAGE : 1 de 1

RÉGION DE : Sherbrooke

La décision ministérielle 32-20018 refusant à l'inscription l'avis de désignation sur carte pour les cellules qui avaient initialement la forme des lots 45 et 46 du rang IV, 28 à 47 du rang V et 28 à 33 du rang VI dans le canton de Labrecque (feuillet S.N.R.C. 22D/11 et 22D/12), deviendra exécutoire le 17 novembre 2009.

Ce territoire qui est maintenant couvert par les cellules (rangée/colonne) 26-1 à 30-1, 28-2 à 30-2 du feuillet S.N.R.C. 22D/11 et les cellules (rangée/colonne) 26-52 section 2, 26-53, 26-60, 27-52 section 3, 27-53 à 27-60, 28-52 section 2, 28-53 section 1, 28-54 à 28-60, 29-53 section 1, 29-54 section 1, 29-55 section 1, 29-56 section 1, 29-57 à 29-60, 30-59 et 30-60 dans le feuillet S.N.R.C. 22D/12 sera disponible à la désignation sur carte à l'expiration des délais de l'article 38 de la *Loi sur les mines* (L.R.Q., c. M-13.1), sauf s'il y a appel en vertu de l'article 295 de la *Loi sur les mines*.

PRÉPARÉ PAR:

*Brigitte Dionne*

APPROUVÉ PAR:

*H.C.S.*

DATE :

*16 octobre 2009*

C.C. Régions

Abonnés à la liste des titres expirés